

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 169

Objet : Participation financière de la CCFI aux subventions de travaux de rénovation dans le cadre du PIG Habiter Mieux n°2 Pays Coeur de Flandre - Année 2024

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_169

Objet : Participation financière de la CCFI aux subventions de travaux de rénovation dans le cadre du PIG Habiter Mieux n°2 Pays Coeur de Flandre - Année 2024

Le Syndicat Mixte Flandre Lys a mis en place en 2013, en collaboration avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), un Programme d'Intérêt Général (PIG) à destination des propriétaires occupants (ressources modestes et très modestes) et des propriétaires bailleurs du parc privé. Les objectifs qualitatifs du programme sont les suivants :

- la résorption de l'habitat indigne,
- la promotion de la qualité environnementale des logements à travers la performance thermique,
- l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- le développement d'une offre locative à loyer maîtrisé destinée à des publics locataires parmi les plus en difficulté.

Depuis 2013, il y a eu deux programmes :

- le PIG n°1 (2013-2018) avec l'Opérateur Soliha
- le PIG n°2 (2019-2023) avec l'Opérateur Inhari.

Le PIG n°2, initialement prévu jusque décembre 2022, a été prorogé jusque décembre 2023 avec une augmentation des objectifs (passage de 130 dossiers à réhabiliter à 160).

Sur les 4 années du PIG, les objectifs ont été atteints en globalité, à l'exception de certains dossiers plus complexes de travaux lourds ou de dossiers de propriétaires bailleurs :

Total : 526 dossiers propriétaires occupants (PO) déposés dans le PIG Flandre & Lys

Répartition géographique des dossiers PO déposés (au 31/08/2023) :

- CCFI : 398 dossiers (76%)
- CCFL : 128 dossiers (24%)

Répartition géographique des 29 dossiers propriétaires bailleurs (PB) déposés (au 31/08/2023) :

- CCFI : 24 dossiers (83%)
- CCFL : 5 dossiers (17%)

A la demande de l'Anah, dans l'attente de la réforme des dispositifs au niveau de l'Anah, le PIG n°2 est à nouveau prorogé jusqu'en décembre 2024, avec pour intérêt :

- le maintien de la dynamique en cours pour les propriétaires, sans rupture, dans la perspective d'un prochain programme,
- la poursuite des politiques en faveur de l'accompagnement des ménages sur les 3 volets : la lutte contre la précarité énergétique, le maintien dans le logement et la lutte contre le logement indigne, avec un renforcement des financements sur ce dernier axe,
- une augmentation des dossiers de propriétaires bailleurs « LHI ».

La répartition des dossiers et des financements pour 2024 est détaillée comme suit :

Type de propriétaires	Nombre de dossiers	Montants de l'aide par dossier validé ANAH	Total
Propriétaires occupants travaux lourds (PO M ou TM)	5	3 000 €	15 000 €
Propriétaires occupants prime rénov sérénité économie d'énergie/autonomie (PO M ou TM)	90	1 000 €	90 000 €
Propriétaires bailleurs Travaux lourds	15	3 000 €	45 000 €
Propriétaires bailleurs économie d'énergie	9	3 000 €	9 000 €
TOTAL	119	1 000 €	159 000 €

Les montants de participation des deux EPCI adhérents au Syndicat Mixte pour le PIG Habiter Mieux n'évoluent pas pour les dossiers « énergie » (1 000 € par dossier de travaux) mais évoluent à la hausse pour les dossiers travaux lourds, plus coûteux pour les habitants (3 000 € par dossier de travaux) et en cohérence avec le renforcement de l'action de la CCFI en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Ces participations sont versées en fonction du nombre d'habitants des deux collectivités qui adhèrent au Syndicat Mixte Flandre et Lys. Le montant exact des participations est voté tous les ans, en Comité syndical, et reste inchangé par rapport à 2023 pour les EPCI :

Objectifs prévisionnels 2024	
119 dossiers maximum	Enveloppe 2024 : 130 000 € <ul style="list-style-type: none"> • CCFI (72,5% - 104 258 habitants) : 94 250 € • CCFL (27,5% - 39 541 habitants) : 35 750 € • SMFL : 29 000 €

Les EPCI verseront en 2024 cette participation de la manière suivante :

	Versement au 1 ^{er} trimestre 2024	Solde
CCFI	Avance de 70 687,50 €	En fonction des dépenses engagées et dans la limite de 23 652,50 €
CCFL	Avance de 26 812,50 €	En fonction des dépenses engagées dans la limite de 8 937,50 €

Il vous est proposé :

- de participer au financement du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » pour l'année 2024 à hauteur de 1 000 € par dossier soldé et de 3 000 € pour les dossiers travaux lourds, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 94 250 €,
- d'autoriser le paiement de la participation de la CCFI pour la mise en œuvre de la partie investissement du programme d'intérêt général « Habiter Mieux » pour l'année 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bernard DENTENER



Le Président,

Valentin BELLEVAL

